



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 15

Réunion du mercredi 27 octobre 2021

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

GENTILLY – STADE GEO ANDRE – NNI 94 037 01 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 16/10/2021 et des documents transmis :

- Plan côté du terrain
- AOP
- Rapport de visite
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 27/10/2031

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE DE LA MUETTE – NNI 75 116 04 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 26/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 20/10/2021 et des documents transmis :

- Plan côté du terrain
- AAC
- Plan des vestiaires
- Test in situ du 18/09/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 26/10/2030.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE SUCHET – NNI 75 116 06 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 27/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 SYN signée par le propriétaire le 27/10/2021 et des documents transmis :

- Plan côté du terrain
- AAC
- Plan des vestiaires
- Test in situ du 24/10/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau A8 SYN jusqu'au 26/10/2030.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

IGNY – STADE JEAN MOULIN – NNI 91 312 02 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 02/10/2021.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 04/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 04/10/2021
- Test in-situ du 17/02/2017
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 26/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ORMESSON – STADE DU BELVEDERE – NNI 94 055 01 01

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 03/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 25/10/2021
- Test in-situ du 09/06/2017
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/10/2031.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

SUCY EN BRIE – PARC DES SPORTS N°1 – NNI 94 071 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. JEREMIASCH, membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 22/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 299 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 26/10/2023.

SAINT LEU LA FORET – STADE MUNICIPAL – NNI 95 563 01 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 10/09/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 25/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 303 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 26/10/2023.

PARIS – STADE BOUTROUX – NNI 75 113 03 01

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E5 jusqu'au 29/06/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 21/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 22/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 202 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.39.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 26/10/2023.

NEUILLY SUR MARNE – STADE GEORGES FOULON – NNI 93 050 01 03

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 14/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 14/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 165 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29.
- Facteur d'uniformité : 0.56.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 26/10/2023.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

SAINT OUEN L'AUMONE – PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 – NNI 95 572 01 01

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 15/02/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district 95, le 21/10/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 21/10/2021.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 422 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.57.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 26/10/2022.

Proposition de classement transmis à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

VILLEPINTE – STADE INFROIT (COMPLEXE SPORTIF ANDRE MARIAGE) – NNI 93 078 02 01

Cette installation sportive n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place du gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;
- Lettre d'intention de réalisation de travaux

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau T5 SYN.

MITRY-MORY – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MARCHAND N°2 – NNI 77 294 03 02

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairage ;

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 266 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.90.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.83.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E5.

MITRY-MORY – COMPLEXE SPORTIF ROBERT MARCHAND N°1 – NNI 77 294 03 01

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la F.F.F. s'agissant d'un classement en T3 et E3.